Internet : TrÃ¨s haut dÃ©bit, des agglomÃ©rations inquiÃ¨tes et mobilisÃ©es
Internet
PostÃ© par : JulieM
PubliÃ©e le : 3/11/2011 13:30:00

Les Ã©lus des grandes villes et agglomÃ©rations se sont rÃ©unis Ã Marseille le 18 octobre dernier*. A cette occasion, ils ont exprimÃ© leur **prÃ©occupation sur les retards** pris par la couverture **en trÃ¨s haut dÃ©bit par fibre optique** Ã domicile (FTTH) et demandÃ© Ã Ãªtre reconnus comme des interlocuteurs Ã part entiÃ¨re par les pouvoirs publics sur ce dossier.

La fibre optique Ã domicile est aujourdâ□□hui la seule technologie en mesure dâ□□absorber les besoins exponentiels en dÃ©bit que nous connaissons. Elle est indispensable pour construire la ville intelligente et connectÃ©e de demain. Or, avec 1,2 million de foyers Ã©ligibles FTTH la France est en 17e position du classement europÃ©en du FTTH Council, trÃ¨s loin derriÃ¨re les pays asiatiques.

Au printemps 2011 les opÃ©rateurs ont annoncÃ© desservir en FTTH 3 600 communes dâ□□ici 2015 correspondants aux principales agglomÃ©rations franÃ§aises. Des engagements qui ne sont cependant assortis dâ□□aucunes obligations prÃ©cises et qui empÃªchent, en attendant la fibre, la mise en Å□uvre de mesures locales de montÃ©e en dÃ©bit sur le rÃ©seau ADSL. Par ailleurs, un seul opÃ©rateur est vraiment mobilisÃ© sur ce dossier, lâ□□heure semblant plutÃ´t au dÃ©sengagement Ã lâ□□instar de Free qui nâ□□assure plus le cÃ¢blage interne des immeubles.

Lâ□□Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et lâ□□**Association des CommunautÃ©s Urbaines de France** (ACUF) veulent aujourdâ□□hui que les besoins des grandes agglomÃ©rations en matiÃ¨re dâ□□amÃ©nagement numÃ©rique de leur territoire soient pris en compte :

- Les Ã©lus veulent connaÃ®tre, quartier par quartier, les dÃ©ploiements effectifs des opÃ©rateurs et disposer des modalitÃ©s techniques et financiÃ¨res de raccordement des zones de faible densitÃ© (pavillons, immeubles de moins de 12 logements), qui peuvent reprÃ©senter plus de la moitiÃ© de leur territoire.

- Ils veulent Ãªtre pleinement associÃ©es Ã lâ□□Ã©laboration et Ã la signature des schÃ©mas rÃ©gionaux ou dÃ©partementaux dâ□□amÃ©nagement numÃ©rique, afin que leurs propres schÃ©mas dâ□□amÃ©nagement y soient intÃ©grÃ©s. Pour garantir leur efficacitÃ©, ces schÃ©mas doivent Ãªtre rendus opposables, comme le propose le sÃ©nateur HerbÃ© Maurey.

- Les agglomÃ©rations qui exercent la compÃ©tence amÃ©nagement numÃ©rique doivent Ãªtre reconnues comme interlocuteurs Ã part entiÃ¨re par l'ARCEP, le gouvernement, le lÃ©gislateur et les opÃ©rateurs.

- Les agglomÃ©rations doivent enfin, lorsquâ□□elles estiment nÃ©cessaires de mettre en Å□uvre un rÃ©seau public fondÃ© sur la pÃ©rÃ©quation entre zones rentables et non rentables, pouvoir Ãªtre Ã©ligibles, au mÃªme titre que les opÃ©rateurs, aux subventions publiques quâ□□il sâ□□agisse de rÃ©seaux de collecte ou de rÃ©seaux de desserte.

*JournÃ©e organisÃ©e le 18 octobre 2011 par lâ□□AMGVF et lâ□□ACUF en partenariat avec les interconnectÃ©s la ville de Marseille et Marseille Provence mÃ©tropole.